



**Caroline BARON**

Commissaire aux Comptes

**REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE**

8 Rue du Golf – Bat C5

33692 MERIGNAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 Août 2024



**Caroline BARON**  
Commissaire aux Comptes

**REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE**

8 Rue du Golf – Bat C5

33692 MERIGNAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 Août 2024

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil et font apparaître à cette date des fonds associatifs de 151.188 euros y compris un déficit de 5.899 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

95 Impasse du Pas de Monac  
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC  
05 57 64 68 25  
Courriel : cbaron@qualia-expertise.fr

Siret : 48943378900075  
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes  
de Bordeaux



**Caroline BARON**

Commissaire aux Comptes

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### **Cotisations**

Le paragraphe de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables » rappelle le principe de permanence des méthodes. S'agissant de la méthode de comptabilisation des cotisations dans le compte de résultat, comme pour les exercices précédents, le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'appel à cotisation et non l'encaissement. Nous nous sommes assurés de la permanence de la méthode pratiquée.

### **Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Le paragraphe de l'annexe « Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » précise que la durée de l'exercice clos au 31 Août est de 14 mois, en raison de la modification de la date de clôture. Cette précision a pour objectif de faciliter la comparaison des comptes annuels avec ceux de l'exercice précédent.

Ce paragraphe mentionne également que le coût total de la refonte du site internet a été inscrit au poste « Immobilisations en cours » pour un montant de 33.120 euros et n'a fait l'objet d'aucune dotation aux amortissements à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport du Trésorier**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

95 Impasse du Pas de Monaco  
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC  
05 57 64 68 25  
Courriel : cbaron@qualia-expertise.fr

Siret : 48943378900075  
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes  
de Bordeaux



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



**Caroline BARON**

Commissaire aux Comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Saint André de Cubzac, le 17 Octobre 2024**

**Caroline BARON**

**Commissaire aux Comptes**



## Bilan &amp; Résultat Association

REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE  
BILAN ACTIF

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2024 (14 mois)				Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	49 849	47 907	1 942	0,97	1 942	0,77
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	26 711		26 711	13,32	26 711	19,53
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	10 277	9 025	1 252	0,62	-0	0,00
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	33 120		33 120	16,61	26 496	10,60
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 220		2 220	1,11	4 447	1,76
<b>TOTAL (I)</b>	<b>122 177</b>	<b>56 932</b>	<b>65 246</b>	<b>32,93</b>	<b>59 596</b>	<b>29,61</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 467		2 467	1,23	200	0,08
Avances & acomptes versés sur commandes	4 189		4 189	2,09	14 094	5,50
Créances usagers et comptes rattachés	20 642		20 642	10,29	43 296	17,15
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	252		252	0,13	670	0,27
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	104 462		104 462	52,06	117 906	46,70
Charges constatées d'avance	3 309		3 309	1,65	16 688	6,61
<b>TOTAL (II)</b>	<b>135 321</b>		<b>135 321</b>	<b>67,47</b>	<b>192 853</b>	<b>76,39</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>257 498</b>	<b>56 932</b>	<b>200 567</b>	<b>100,00</b>	<b>252 449</b>	<b>100,00</b>

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

**REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE**  
**BILAN PASSIF**

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (14 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	157 088	78,32	138 752	54,80
Résultat de l'exercice	-5 899	-2,93	18 336	7,28
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>151 188</b>	<b>75,38</b>	<b>157 088</b>	<b>52,23</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>10 000</b>	<b>4,99</b>	<b>10 000</b>	<b>3,96</b>
<i>Comptes vérifiés par le commissaire aux comptes</i>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	722	0,38	3 209	1,07
Fournisseurs et comptes rattachés	7 090	3,63	5 236	2,07
Autres	11 364	5,67	10 462	4,14
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	20 203	10,07	66 455	28,32
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>39 378</b>	<b>19,63</b>	<b>85 361</b>	<b>33,81</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>200 567</b>	<b>100,00</b>	<b>252 449</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

**REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2024 (14 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises	19 593		19 593	6,10	21 312	7,25	-4 518	-21,19
Production vendue de biens								
Prestations de services	301 665		301 665	93,90	272 514	92,75	-13 944	-5,11
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>321 258</b>		<b>321 258</b>	<b>100,00</b>	<b>293 826</b>	<b>100,00</b>	<b>-18 462</b>	<b>-5,27</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			10	0,00	5	0,00	4	80,00
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations			378	0,12	1 442	0,49	-1 118	-77,52
Transfert de charges								
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>388</b>	<b>0,12</b>	<b>1 446</b>	<b>0,49</b>	<b>-1 113</b>	<b>-78,98</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>321 646</b>	<b>100,12</b>	<b>295 272</b>	<b>100,49</b>	<b>-19 575</b>	<b>-6,02</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			676	0,21	259	0,09	320	123,55
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>676</b>	<b>0,21</b>	<b>259</b>	<b>0,09</b>	<b>320</b>	<b>123,55</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion			1 229	0,38	27 000	9,19	-25 947	-98,09
Sur opérations en capital					38 000	12,93	-38 000	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>1 229</b>	<b>0,38</b>	<b>65 000</b>	<b>22,12</b>	<b>-63 947</b>	<b>-98,37</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>323 550</b>	<b>100,71</b>	<b>360 531</b>	<b>122,70</b>	<b>-83 202</b>	<b>-25,07</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-5 899</b>	<b>-1,83</b>			<b>-5 056</b>	<b>16,6</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>329 449</b>	<b>102,55</b>	<b>360 531</b>	<b>122,70</b>	<b>-78 146</b>	<b>-21,07</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises			16 357	5,09	10 188	3,47	3 832	37,61
Variations stocks de marchandises			-2 267	-0,70	4 910	1,67	-6 853	-139,56
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			2 109	0,66	2 218	0,75	-410	-18,49
Autres achats non stockés			19 542	6,08	20 570	7,00	-3 820	-18,58
Services extérieurs			207 104	64,47	198 490	67,55	-20 972	-10,58
Autres services extérieurs			1 053	0,33	815	0,28	88	10,80
Impôts, taxes et versements assimilés			59 597	18,55	44 312	15,08	6 771	15,28
Salaires et traitements			20 954	6,52	13 939	4,74	4 022	28,85
Charges sociales								
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

**REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/08/2024 (14 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)		%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	158	0,05	88	0,03	67	98,53	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations							
.Pour risques et charges : dotation aux provisions							
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Autres charges	9	0,00	7	0,00	1	14,29	
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>324 616</b>	<b>101,05</b>	<b>295 516</b>	<b>100,58</b>	<b>-17 274</b>		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Déficit transféré (II)							
<b>CHARGES FINANCIÈRES:</b>							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (III)</b>							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>							
Sur opérations de gestion	2 487	0,77	1 679	0,57	453	28,99	
Sur opérations en capital	2 347	0,73	45 000	15,32	-42 988	-95,52	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>4 833</b>	<b>1,50</b>	<b>46 679</b>	<b>15,89</b>	<b>-42 536</b>	<b>-91,11</b>	
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)							
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>329 449</b>	<b>102,55</b>	<b>342 195</b>	<b>116,48</b>	<b>-59 810</b>	<b>-17,47</b>	
<b>SOLDÉ CREDITEUR = EXCEDENT</b>			<b>18 336</b>	<b>5,24</b>	<b>-18 336</b>	<b>-100,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>329 449</b>	<b>102,55</b>	<b>360 531</b>	<b>122,70</b>	<b>-78 146</b>	<b>-21,67</b>	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
<b>PRODUITS :</b>							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
<b>TOTAL</b>							
<b>CHARGES :</b>							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole							
<b>TOTAL</b>							

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

### Préambule

- Description de l'objet social de l'entité : Association nationale à vocation ordinaire ayant pour but de promouvoir l'éthique, la déontologie et l'expertise de l'ostéopathie.

L'exercice social clos le 31/08/2024 a une durée de 14 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 200 566,70 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 5 899,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/10/2024 par les dirigeants.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Suite à une décision de l'Assemblée générale 2023, la date de clôture de l'exercice comptable a été décalée au 31 août.

L'exercice comptable 2023/2024 correspond à la période du 01/07/2023 au 31/08/2024, soit 14 mois.

La refonte complète du site internet a été confiée à la société D-IMPULSE pour un montant total de 33 120 E. Le PV de livraison a été signé en juillet 2024, mais le site n'est pas en ligne pour cause de défaillance technique et de mésentente avec le prestataire. Le coût de ce site a été laissé en immobilisations en cours à la date de clôture de l'exercice, et donc non amorti.

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes  
SARL MAURY CONSEIL EXPERTISE

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Comptes vérifiés  
par la commissaire aux comptes

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

### 2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

Comptes annuels  
2023-2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	76 560			76 560
Immobilisations corporelles	35 363	1 410		43 397
Immobilisations financières	4 447	120	1 229	2 220
TOTAL	116 370	1 530	1 229	122 177

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	47 907			47 907
TOTAL I	47 907			47 907
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	8 867	158		9 025
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	8 867	158		9 025
TOTAL GENERAL (I+II)	56 774	158		56 932

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

3.3.1 - Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	200	2 267		2 467
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	200	2 267		2 467

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	20 642	20 642	
Autres créances	252	252	
<b>Charges constatées d'avance</b>	3 309	3 309	
<b>TOTAL</b>	<b>24 203</b>	<b>24 203</b>	

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	138 752	18 336			157 088
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	18 336				-5 899
Dont générosité du public					
Situation nette	157 088	18 336			151 188
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	157 088	18 336			151 188
TOTAL dont générosité du public					

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 090	7 090		
Dettes fiscales & sociales	11 364	11 364		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	20 203	20 203		
TOTAL	38 657	38 657		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 457
Dettes fiscales & sociales	8 371
Autres dettes	
TOTAL	11 828

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	1 229
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	2 347
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

révisé  
par le commissaire aux comptes

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	2	
TOTAL	2	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 360 E.

Comptes vérifiés  
par le commissaire aux comptes

MAURY CONSEIL EXPERTISE  
10 rue de la République - 92000 Nanterre